



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHINON
COMMUNE DE CHAVEIGNES
2 C Le Bourg
37120 CHAVEIGNES

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira à la salle des fêtes de CHAVEIGNES le :

Jeudi 18 janvier 2023 à 19 h 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ 1 - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023,
 - ✓ 2 - SMAEP Richelieu – Courcoué : désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
 - ✓ 3 - Urbanisme : Droit de préemption urbain parcelle AB 152 au 39, Ave de la Coupure du Parc,
 - ✓ 4 - Voirie : plaques et numéros de rues : devis à examiner,
 - ✓ 5 - Finances : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
 - ✓ 6 - Défense incendie : contrôle des poteaux incendie : proposition de devis,
 - ✓ 7 - Voirie : Travaux 2024 : devis à examiner,
 - ✓ 8 - Décisions du Maire : Dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020 complétée par les délibérations n ° DCM 2020 09 09-06 du 9 septembre 2020 et n° DCM 2021 05 25-10 du 25 mai 2021 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT : Informations aux élus.
- ✓ Questions et informations diverses : Distribution sacs poubelles jaunes samedi 20 janvier 2023, acquisition parcelle AB 325 Rue du 19 mars,

Procès - verbal de la **Séance du 18 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Raymond LAMBESEUR, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Laurent AUBERT, Sylvain RIBOT, Jacques PLANA, Pascal MARÉCHAUX, Marie-Rose MÉRON, Olivier MARÉCHAUX.

Absents : Emilie SÉCHET (pouvoir à Arlette ARNAULT), Pierre LEFEVRE (pouvoir à Raymond LAMBESEUR).

A été élue secrétaire de séance : Arlette ARNAULT



Délibération 2024 01 18 -01

Approbation du procès - verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération 2024 01 18-02

SMAEP Richelieu – Courcoué : désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Vu l'arrêté inter préfectoral de la Vienne et de l'Indre-et-Loire, portant définition du périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion du SIAEP Région de Courcoué et SMAEP du Richelais, il convient désormais aux communes membres de ce nouveau syndicat de désigner de nouveaux représentants : 2 titulaires et 2 suppléants. Le Président, par intérim, a adressé un courrier demandant aux communes de désigner ses délégués avant le 26 janvier 2024 date de l'élection du nouveau bureau du syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMAEP Richelieu - Courcoué, prévoyant que chaque Conseil municipal doit désigner **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants** pour la constitution du Comité Syndical. Le vote a lieu à bulletin secret.

Se présentent au titre de délégué titulaire : Mme Marie-Rose MÉRON et M. Philippe DUBOIS.

Se présentent au titre de délégué suppléant : M. Sylvain RIBOT et M. Laurent AUBERT

Après votes à bulletins secrets, le Conseil Municipal désigne :

En qualité de délégué titulaire :	- Mme Marie-Rose MÉRON	15 voix pour
En qualité de délégué titulaire :	- M. Philippe DUBOIS	13 voix pour
En qualité de délégué suppléant :	- M. Sylvain RIBOT	14 voix pour et 1 blanc
En qualité de délégué suppléant :	- M. Laurent AUBERT	13 voix pour et 1 blanc

- Charge Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente.

Délibération 2024 01 18-03

Urbanisme : Droit de préemption urbain parcelle AB 152 au 39, Ave de la Coupure du Parc

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal lui a confié, délégation pour la durée du mandat, pour exercer ou non le droit de préemption urbain défini comme suit :

Délégation N°15° : « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L.213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal : pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros » ;

Il fait part de la réception, le 15 décembre 2023, d'une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AB 152 sis au 39, Ave de la coupure du Parc (ancienne boulangerie). La commune a 2 mois pour se prononcer. Ce sujet ayant été abordé lors d'une réunion de Conseil municipal, il demande aux élus de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Valide la non préemption sur la parcelle Ab 152 au 39 Ave de la Coupure du Parc,
- Charge M. le Maire de signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2024 01 18 – 04

Voirie : plaques et numéros de rues : devis à examiner

Dans le cadre de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons, différents devis ont été reçus concernant les plaques de rue et numéros de maison.

Mme Dieu-Courrèges présente le tableau comparatif

	Plaque n°		Plaque de rue			Total HT	Total TTC
	Prix HT €	Caractéristiques	Prix HT €	Caractéristiques	Pose € HT		
Sodimar Devis 20677	689.00 €	Quantité 53 150X100 en alu plat 2 trous Fond Bleu RAL 5022 Ecrit et liseré blanc RAL 9016	7 334.10 €	Quantité 77 plaque alu et rail au dos épaisseur 28mm dimension 450X250mm fond bleu RAL 5022 Lettres et listel Blanc 9016 Ecriture et listel en relief +supports et frais de port	Pose par les services techniques de la commune	8 023.10 €	9 627.72 €
Sodimar Devis 20635	344.50 €	Quantité 53 150x100x7mm verni en fonte alu 2 trous Fond Bleu RAL 5022 Ecrit et liseré blanc RAL 9016 poids inf à 150g	6 849.00 €	Quantité 77 Plaque en fonte alu et rail au dos 450X200X7mm Fond bleu Ral 5002 Lettre et listel en relief blanc RAL 9016 verni Poids unitaire 2kg protection couleursEcriture et listel en relief	Pose par les services techniques de la commune	7 193.50 €	8 632.20 €
Signalétique Vendomoise Devis D2312-23774	434.30 €	Quantité 53 Plaque moulée en fonte d'aluminium 150x100x6mm 1 ou 2 chiffres Vetr RAL 6005 texte et listel en relief blanc RAL 9003 4 trous vises et chevilles	11 765.50 €	Quantité 77 Plaque moulée en fonte d'aluminium 500X250X6mm fond bleu RAL 5015 texte et listel en relief blanc RAL 9003 poteaux galva 80X40mm de 2,5m avec boulonnerie et colliers de serrage	Pose par les services techniques de la commune	12 199.80 €	14 639.76 €
Signalétique Vendomoise Devis D2312-23775	357.75 €	Plaque Vinyl 150X100x2mm 1 à 2 chiffres vert RAL 6005 texte et listel en vinyl adhésif découpé blanc 2 trous	10 598.20 €	Quantité 77 Plaque vinyl 450X250X1,5mm angle arrondis profil alu brut laqué bleu RAL 5015 texte et listel en vinyl adhésif découpé blanc poteaux galva 80X40 de 2,50m avec bouchon et colliers de serrage	Pose par les services techniques de la commune	10 955.95 €	13 147.14 €
Signal concept Devis 10029924 option1	328.60 €	Quantité 53 plaque alu 150X100 impression à plat percé deux trous	7 510.50 €	Quantité 77 panneau alu 450X250 impression à plat Fond bleu lettrage blanc + supports	Pose par les services techniques de la commune	7 839.10 €	9 406.92 €
Signal concept Devis 10029924 option2	329.60 €	Quantité 53 plaque alu 150X100 impression à plat percé deux trous	7 511.50 €	Quantité 77 panneau alu 450X250 impression à plat Fond bleu lettrage blanc + supports	5 040.00 €	12 881.10 €	15 457.32 €
NADIA Signalisation	514.10 €	Quantité 53 plaque alu 150X100 2 trous vert mousse RAL 6005	3 903.52 €	plaque acier galvanisé 450X250X25 texte découpé avec vernis de protection Bleu 2 rails au dos du panneau	Pose par les services techniques de la commune	4 417.62 €	5 301.14 €

M. Pascal MARECHAUX demande s'il serait possible d'avoir un échantillon pour vérifier la couleur et la qualité avant de signer définitivement le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide de demander un échantillon du produit,
- En cas de concordance de couleur et de qualité ,décide de retenir le devis de la société NADIA Signalisation pour un montant de 5 301.14 € TTC,
- Dit ces dépenses d'investissement seront inscrites au budget 2024 lors de son vote,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération.

Délibération 2024 01 18- 05

Finances : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Dans le cadre de l'acquisition des plaques de rue et numéro, il convient de procéder à une délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ([art. L 1612-1](#) du CGCT).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 451 900 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : 112 975 € (< 25% x 451 900 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Voirie

- Acquisition de signalétique et plaques de rue, dans le cadre de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons : 5 301.14 € (art. 2151)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- Dit que ces dépenses d'investissement seront inscrites au budget 2024 lors de son vote,
- Charge M. le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

Délibération 2024 01 18- 06

Défense incendie : contrôle des poteaux incendie : proposition de devis

M. le Maire expose que les vérifications de l'état de fonctionnement de bornes à incendie relèvent du service de lutte contre l'incendie et sont donc susceptibles en cas d'absence de contrôle d'engager la responsabilité de la commune.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est composée :

- d'un service public ;
- et d'une police administrative spéciale.

La charge financière de l'implantation et de l'entretien des points d'eau incendie (PEI) relève du service public de DECI. Elle est du ressort de la commune (ou de l'EPCI avec une participation possible de tiers).



Le contrôle des PEI publics relève de la police administrative de la DECI sous l'autorité du maire (ou du président de l'EPIC) (art. R. 2325-9 du CGCT).

Une vérification des poteaux incendie comprend en général, le contrôle mécanique et le contrôle des débits/pressions.

Les obligations légale sont :

* La mesure de la pression statique : un an sur 3.

* La mesure de la pression dynamique sous débit de 60 m³/h : un an sur 3

(ou à défaut, la mesure du débit sous 1 bar de pression si le débit requis n'est pas atteint (ou autre valeur indiquée par le SDIS)).

Le contrôle mécanique qui consiste en une vérification de la mise en eau de l'appareil et au contrôle du bon fonctionnement du système de vidange, et de son étanchéité.

Le dernier contrôle réalisé date de plus de 3 ans. M. le Maire a demandé un devis à la société Véolia qui réalise pour le compte de la commune le renouvellement des hydrants et intervient aussi en cas d'avarie sur les poteaux incendie.

La commune possède 25 PI (Poteau Incendie) et 6 points d'eau non normalisés (réserves ouvertes ou bâches).

2 formules existent :

Formule 1 : Sur une seule année.

Contrôle mécanique et contrôle des débits/pressions de tous les poteaux : 75 € ht le PI soit 1875 € ht soit 2 250 € TTC. A charge pour la commune d'effectuer, les 2 années suivantes, le contrôle mécanique et contrôle visuel d'entretien.

Formule 2 : Sur une période triennale.

-Vérification annuelle de la mise en eau de l'appareil et le contrôle du bon fonctionnement du système de vidange, et de son étanchéité,

-La mesure de la pression statique : un an sur 3.

-La mesure de la pression dynamique sous débit de 60 m³/h : un an sur 3.

(ou à défaut, la mesure du débit sous 1 bar de pression si le débit requis n'est pas atteint (ou autre valeur indiquée par le SDIS)).

-Contrôle visuel annuel du poteau incendie et de ses alentours (peinture, numérotation, état des abords, vérification de la bouche à clé...)

La rémunération du prestataire se calcule : 48 € HT x 25 poteaux incendie = 1 200 € ht/an tous les ans, avec actualisation du prix et engagement sur 6 ans (mais peut se faire sur 3 ans sur un autre tarif).

Pour résumé :

1 ^{ère} année :	l'ensemble des débits/pression	+ contrôle mécanique de tous = 1 200 € HT
2 ^{ème} année :	non	+ contrôle mécanique de tous = 1 200 € HT mini
3 ^{ème} année :	non	+ contrôle mécanique de tous = 1 200 € HT mini

M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de faire effectuer la vérification des poteaux incendie sur une seule année soit : le contrôle mécanique et contrôle des débits/pressions de tous les poteaux (25) à 75 € ht le PI soit 1875 € ht soit 2 250 € TTC auprès de la société Véolia.
- Dit que cette vérification sera effectuée sur le budget 2024,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération.



Délibération 2024 01 18- 07
Voirie : Travaux 2024 : devis à examiner

M. le Maire rappelle les devis concernant les travaux de voirie 2024 et qui concernent les routes de Aillon et du Verger pour de l'enrobé et la mise en place de bordures sur la route de Thuet et le chemin Route de Tours. Il propose de différencier la partie Chemin route de Tours qui sont des travaux d'investissement, plus conséquents, et pour laquelle nous n'avons reçu qu'un seul devis.

Les devis pour les travaux classiques de voirie sont :

TPPL pour :

Route d'Aillon : 700 ml de long sur 3 ml de large avec carrefours, enrobé 5 cm d'épaisseur :	29 005.17 € HT
Route du Verger : 728 ml de long sur 3.10 ml de large avec déflachage de 3-5 cm, enrobé 5 cm épaisseur :	30 766.89 € HT
Route de Thuet : reprise des virages « Maison neuve et M. Boyer » bordures béton T2 sur 60 ml :	4 538.93 € HT
SOIT	64 310.99 € HT soit 77 173.19 € TTC

RTL pour :

Route d'Aillon :	(30 035.00)	30 140.00 € HT
Route du Verger :	(34 368.75)	34 477.50 € HT
Route de Thuet : Virages	(4 620.00)	4 621.88 € HT
SOIT	70 665.43 € HT	soit 84 798.52 € TTC

Des options pour lotissement des Amandiers 440,55 € (goudron), route de Verrières 985.50 (cassure Moulin Verrières)

COLAS pour :

Route d'Aillon :	31 029.82 € HT
Route du Verger	34 411.84 € HT
Route de Thuet, virages	2 927.20 € HT
SOIT	68 368.86 € HT soit 82 042.64 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter le devis de TPPL pour 64 310.99 € HT soit 77 173.219 € TTC,
- Dit que ces travaux seront inscrits au Budget Principal 2024,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération.

Délibération 2024 01 18- 08

Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020 complétée par les délibérations n ° DCM 2020 09 09-06 du 9 septembre 2020 et n° DCM 2021 05 25-10 du 25 mai 2021 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT :

Informations aux élus

Urbanisme :

Certificat d'urbanisme

CU a) 037 065 23 20033 : Notaire Chabaneix pour vente immobilière parcelle cadastrée AB 152 39 Ave de la Coupure du Parc

Finances

Renouvellement du contrat d'entretien pour vérification des installations photovoltaïques sur le toit des ateliers auprès de la société Régie Solaire pour 500 € HT.

Avenant à la convention Fourrières Animale 37 pour la modification des tarifs au 01/01/2024, en cas d'utilisation du service.



Renégociation et renouvellement du contrat d'assurance Villassur de GROUPAMA pour 4 119.16 € (en 2023 4647.03 €)
 Devis Meiche pour réparation chauffage au 6 Rue du Gué Roger pour 1 646.04 € TTC
 Devis SODIMAR pour 12 balises J3 (d'intersection) pour 568.20 € TTC
 Devis B. Maillot pour 4 arbres d'ornement pour 191 €
 Devis P. CAILLEAU pour 7 arbres fruitiers pour 261.80 €

Questions et Informations diverses :

- * Distribution des sacs jaunes le samedi 20 janvier.
- * Projet d'acquisition parcelle AB 325 Rue du 19 Mars : Après délimitation du domaine public, la parcelle à acquérir est de 552 m². Des échanges sont en cours avec les propriétaires.
- * Commission voirie pour Chemin Route de Tours : jeudi 15 février à 19h30
- * Zones d'accélération des énergies renouvelables : la concertation et l'information à la population est une composante essentielle de ce dossier. Les habitants seront interrogés sur leurs projets par le biais d'un affichage.
- * Vote du Budget le 21 mars

Tour de table :

- * Françoise Manceau évoque la réunion pour les modifications du PLUi. Les changements de destination sur la commune ont été actés par le bureau d'études. Lors du prochain COPIL le 25/1, ce sont les zonages et le règlement écrit qui seront abordés.
- * Alain Montas rappelle l'assemblée générale du Comité des Fêtes le vendredi 26 janvier à 19h à la salle des fêtes de Chaveignes.
- * Pascal Maréchaux expose que l'intervention des adjoints lors des vœux a été intéressante, mais qu'il faudrait faire plus court tous discours confondus.
- * Raymond Lambeseur rappelle la réunion du PCS mercredi 24 à 8h30. Il demande s'il serait possible d'ici la fin du mandat d'organiser par l'intermédiaire de Mme la Député ou d'un Sénateur, une visite à Paris.
- * Cynthia Dieu-Courrèges fait part d'incivilités Route de Thuet où des meubles ont été abandonnés.
- * M. le Maire fait part de la réception du chantier de la rue de la Croix Moussé.

Prochaine réunion le 29 février 2024 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 15